



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation – Travaux électriques – 33 rue des Prés - Ets EIMI Elec –  
ARR 2026-06-02-94-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu les travaux effectués par l'entreprise EIMI Elec sis 83 rue de la Pâle, 25230 Seloncourt  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux électriques, 33 rue des Prés à SELONCOURT -25230-

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de fouille en vue de branchements électriques auront lieu à SELONCOURT  
au niveau du 33 rue des Prés. Ces travaux débiteront le 22 juin 2026 pour une durée de 10 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement des véhicules sera interdit sur les  
abords du chantier. La circulation s'effectuera en demi chaussée par alternat manuel.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise  
en place par l'entreprise EIMI Elec chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux pour  
fermeture pour piétons seront installés.

Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être  
conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie  
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 02 juin 2026

Mr Patrick LIEGEART

Travaux, voirie et bâtiments

